1.2a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

|--|

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

O (1) Communauté française (1) Provincial et-communal (1) Libre confessionnel

O (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau(2): ROBERTO GALLUCCIO.

Administrateur délégué

Date et signature(2): 30/01/2014

2. Intitulé de l'unité de formation ;

FORMATION CONTINUE: COMPOSITION VEGETALE POUR LES ESPACES **PUBLICS**

Code de l'UF(2): 12 61 04 UM C1 Domaine de formation(4): 101

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° de...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

• (1) Enseignement secondaire de :

transition

O qualification

du degré:

inférieur

O supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur					
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)			
Technique	0	Technique	О		
Economique	0	Economique	0		
Paramédical	0	Paramédical	0		
Social	0	Social	О		
Pédagogique	O	Pédagogique	0		
Agricole	0	Agricole	О		

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

de ...1... page(s)

(2)

6. Caractère occupationnel: O(1) oui • (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe nº de1... page(s) (2)3

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe nº de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe nº 5 de ...1....page(s) (2)

Repris en annexe n°

10. Chargé(s) de cours :

⁽¹⁾ Cocher la mention utile

⁽²⁾ A compléter

⁽³⁾ Réservé à l'Administration

⁽⁴⁾ Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

12 (1 10) 15 14 (2 1	1 m A
Code de l'UF(2): 12 61 04 UM C1	Domaine de formation(4):

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Composition végétale pour les espaces publics	PP	L	20
1.2. Part d'autonomie		Р	6
Total des périodes			26

12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD Inspecteur chargé de coordination du serv d'Inspection.

Signature:

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit A,B,C,D,E,F,G,H,J,K,L,Q,R,S,T, (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration) (6) Soit A,B,C,D,E,F,G,H,J,K,L,Q,R,S,T, (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STØLZ Directeur général adjoint

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant d'acquérir les habiletés et les aptitudes nécessaires à la réalisation d'une composition végétale pour les espaces publics.

2. <u>CAPACITES PREALABLES REQUISES</u>

2.1. Capacités

En tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée et après avoir préparé et organisé son poste de travail,

- expliquer et justifier les travaux d'aménagement d'espaces verts publics à réaliser;
- les réaliser.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF « Formation continue : Aménagement d'un espace vert public ».

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

en tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée, après avoir préparé et organisé son poste de travail,

- de réaliser une esquisse en harmonie avec les lieux public d'implantation;
- de préparer l'endroit de la plantation;
- de réaliser des plates-bandes;
- de réaliser des massifs d'arbustes et de conifères;
- de réaliser des rocailles:
- de composer des vasques fleuries;
- d'entretenir l'outillage mis à disposition.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

en tenant compte des règles de bien-être au travail et de protection de l'environnement, en utilisant le matériel et l'équipement adéquats, en manipulant les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée, après avoir préparé et organisé son poste de travail,

- d'expliquer et de justifier la composition à réaliser;
- de réaliser une composition végétale en harmonie avec les lieux publics d'implantation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le degré de respect du temps alloué,
- le niveau de qualité du travail effectué,
- le niveau d'organisation du poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec l'activité d'enseignement qui lui sera attribué.

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de promotion sociale

 $1080\ Bruxelles$, le 03 Jun 2014 Rue A. Lavallée, 1 02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO Administrateur délégué CPEONS

rue des Minimes 87-89 1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5112

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE : COMPOSITION VEGETALE POUR LES ESPACES

PUBLICS

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE

TRANSITION Code Référence : 126104U11C1

101 Agronomie, ressources sol et eaux, monde animal Domaine :

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz